

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :

le vendredi 8 avril 2022 à 18 heures précises.

A Servoz, le 4 avril 2022.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2022**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier : Autorisations d’urbanisme**
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires financières :**
 - ♦ Communication pour information de l’état annuel des indemnités des élus municipaux
 - ♦ Vote du Compte Administratif 2021 pour le Budget Général
 - ♦ Approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par la Comptable pour le Budget Général
 - ♦ Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2021 pour le Budget Général
 - ♦ Vote du Budget Primitif pour le Budget Général – exercice 2021
 - ♦ Vote des taux de la fiscalité locale pour l’exercice 2022
 - ♦ Attribution des subventions aux associations pour l’année 2022
 - ♦ Attribution des cotisations nominatives pour l’exercice 2022
 - ♦ Révision des tarifs communaux pour l’exercice 2022
 - ♦ Vote des attributions de compensations et de la participation aux services communs de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – année 2022
 - ♦ Demandes d’admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour le budget général
 - ♦ Restauration de l’église Saint-Loup : approbation de l’avenant à la convention de financement encadrant le soutien apporté par la Fondation du Patrimoine pour la collecte de dons
 - ♦ Approbation de la convention de mandat portant sur l’enregistrement des demandes de logement locatif social pour l’année 2021 avec l’ADIL 74
 - ♦ Travaux de restauration des intérieurs de l’église :
 - demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie :
 - ✕ au titre du Contrat Départemental d’Avenir et de Solidarité pour l’année 2022
 - ✕ au titre de l’aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier
 - demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan de préservation et mise en valeur du patrimoine régional
- **Questions et informations diverses**